



AIDES FACULTATIVES

ANNÉE 2025-2026

TICKET SPORT

Vos enfants ont entre 4 et 18 ans et souhaitent
faire une activité sportive dans l'une des
associations de Verrières-le-Buisson :
le Centre Communal d'Action Sociale
vous aide à financer leur activité

CCAS

laetitia.picard@verrieres-le-buisson.fr

Tél. 01 69 53 78 21

Verrières-le-Buisson



AIDES FACULTATIVES • ANNÉE 2025-2026

TICKET SPORT

Instruction des dossiers du 01/06/2025 au 31/12/2025

Aucun dossier ne sera traité au-delà du 31/12/2025

BÉNÉFICIAIRES

- Enfants à charge âgés de 4 à 18 ans

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Résider à Verrières-le-Buisson et avoir un quotient CAF compris entre 0 et 800 €.

PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité (CNI ou passeport), titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement
- Livret de famille
- Attestation CAF du mois de la demande indiquant le quotient de la CAF
- Justificatif de moins de 3 mois de résidence sur la commune (quittance de loyer, facture EDF...)
- Attestation d'adhésion à une association sportive de Verrières-le-Buisson au nom de l'enfant

DOSSIER DE DEMANDE COMPLET À REMETTRE EN MAIRIE, SOUS ENVELOPPE, À L'ATTENTION DE MADAME LAETITIA PICARD.

CCAS

laetitia.picard@verrieres-le-buisson.fr

Tél. 01 69 53 78 21

Verrières-le-Buisson

